



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 août 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7255<sup>e</sup> séance, le 29 août 2014, la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite des progrès récemment accomplis dans la transition politique au Yémen, conformément à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son mécanisme de mise en œuvre, notamment la tenue, le 11 août, de la réunion de l'Autorité nationale chargée de suivre la mise en œuvre des résultats du dialogue national, et le programme de réforme économique. Le Conseil appuie les efforts déployés par le Président Abd Rabbo Mansour Hadi pour répondre aux préoccupations de toutes les parties, comme le prévoient les textes issus de la Conférence de dialogue national, et prie instamment les autorités yéménites d'accélérer le processus de réforme, notamment la réforme de l'armée et du secteur de la sécurité.

Le Conseil exhorte toutes les parties yéménites à choisir la voie du dialogue et de la consultation pour régler leurs différends, à renoncer à recourir à la violence à des fins politiques, à s'abstenir de toute provocation et à se conformer pleinement aux dispositions de ses résolutions 2014 (2011), 2051 (2012) et 2140 (2014). En outre, il demande à tous les États Membres de s'abstenir de toute ingérence qui viserait à attiser le conflit et à aggraver l'instabilité et d'appuyer au contraire la transition politique.

Les membres du Conseil notent avec préoccupation que les Houthis et d'autres continuent d'alimenter le conflit dans le nord du pays pour saper le processus de transition politique. Le Conseil rappelle qu'il a instauré, dans sa résolution 2140 (2014), des sanctions ciblées à l'encontre des personnes et entités se livrant ou apportant appui à des actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité au Yémen. Il soutient les efforts déployés par le Groupe d'experts pour réunir et analyser des renseignements sur l'application de ces sanctions, en particulier celles qui portent sur des faits entravant la transition politique.

Le Conseil se déclare vivement préoccupé par la détérioration de la situation en matière de sécurité au Yémen, causée par les actes auxquels se livrent les Houthis, dirigés par Abdul Malik al-Houthi, et ceux qui les soutiennent, pour compromettre la transition politique et la sécurité du pays. Il s'inquiète notamment de ce que ces individus mènent une campagne qui va s'intensifiant afin de renverser le Gouvernement, ont installé des camps à



Sanaa et alentour, tentent d'usurper l'autorité de l'État en mettant en place des postes de contrôle sur les artères stratégiques menant à Sanaa et continuent de livrer combat dans la province d'Al-Jawf. Le Conseil demande à tous les groupes armés de s'abstenir de toute action qui risquerait d'aggraver une situation déjà précaire.

Le Conseil condamne les actes des forces houthies commandées par Abdullah Yahya Al Hakim (Abu Ali Al-Hakim), qui ont pris la ville d'Amran, y compris le quartier général de la brigade de l'armée yéménite, le 8 juillet dernier.

Le Conseil de sécurité demande aux Houthis :

- a) De retirer leurs forces d'Amran et de restituer le contrôle de la ville au Gouvernement yéménite;
- b) De mettre fin à toutes attaques armées dirigées contre le Gouvernement yéménite dans la province d'Al-Jawf;
- c) De démonter les camps et de supprimer les points de contrôle qu'ils ont établis à Sanaa et alentour.

Le Conseil condamne les attaques de plus en plus nombreuses menées ou commanditées par Al-Qaida dans la péninsule arabique et se dit résolu à écarter cette menace conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international applicable, notamment au droit des droits de l'homme, au droit des réfugiés et au droit humanitaire, et dans le cadre du régime de sanctions administré par le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011), et se déclare à nouveau prêt à sanctionner, au titre du régime susmentionné, tous autres personnes, groupes, entreprises et entités qui ne rompraient pas tout lien avec Al-Qaida et les groupes qui lui sont affiliés.

Le Conseil souligne qu'il est nécessaire qu'un premier projet de constitution soit soumis dans les meilleurs délais à l'examen de l'Autorité nationale, afin qu'un référendum sur la constitution puisse être organisé sans retard indu.

Le Conseil demande de nouveau que les violations des droits de l'homme qui auraient été commises doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies menées en toute indépendance et impartialité dans le respect des normes internationales, tel qu'envisagé par la Conférence de dialogue national, l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, afin que leurs auteurs répondent pleinement de leurs actes. Il rappelle qu'il a évoqué, dans sa résolution 2140 (2014), l'adoption rapide d'une loi sur la justice transitionnelle et sur la réconciliation nationale.

Le Conseil constate que le Yémen fait face à de redoutables problèmes économiques et sociaux qui font que de nombreux Yéménites ont cruellement besoin d'aide humanitaire. Il réaffirme la nécessité d'accélérer les réformes économiques, condition essentielle pour parvenir à la stabilité macroéconomique, combattre la pauvreté et remédier durablement aux problèmes humanitaires chroniques engendrés par la crise. Il préconise la mise en œuvre rapide des plans du Gouvernement yéménite visant à améliorer la protection sociale, tout en exhortant la communauté internationale à apporter un appui au plan d'intervention humanitaire, qui manque toujours de fonds. Il

engage également toutes les parties à permettre aux agents humanitaires d'accéder en toute sécurité et sans entrave aucune à ceux qui ont besoin d'assistance. Il réaffirme également que toutes les parties doivent assurer la sécurité des civils, notamment ceux qui reçoivent une assistance, ainsi que celle du personnel humanitaire, du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Le Conseil continue de suivre de près la situation qui règne au Yémen et les prochaines étapes devant conduire à une transition politique pacifique. À cet égard, il se félicite des efforts coordonnés que ne cessent de faire le Conseil de coopération du Golfe, le Groupe des 10 ambassadeurs, le Secrétaire général dans le cadre de sa mission de bons offices, notamment par l'intermédiaire du Conseiller spécial Jamal Benomar, et plus généralement la communauté diplomatique, et attend avec intérêt la prochaine réunion des Amis du Yémen, qui doit se tenir à New York le 24 septembre. Le Conseil souligne que la communauté internationale doit continuer d'appuyer la transition politique au Yémen, moyennant, notamment, le respect des engagements pris par les donateurs. »

---